

Mission Luc Ferry sur le service civique

Audition CFDT, 9 juin 2008

Anousheh Karvar, secrétaire nationale,
Didier Gounet, secrétaire confédéral

Comme la CFDT l'a indiqué lors de son audition dans le cadre du « Livre blanc » en décembre dernier, la professionnalisation des armées et la fin du service national ont radicalement transformé le lien armée-Nation.

Nous avons mené une réflexion sur le thème « Armée Nation Citoyenneté », et posé différents principes, comme celui d'un « parcours citoyen », qui « redynamiserait » l'engagement civique.

Plutôt que de souhaiter l'avènement d'un service civil qui rejouerait le rôle (illusoire en fait) de creuset républicain, nous proposons la possibilité d'un parcours citoyen, fait d'opportunités d'engagements civiques, tout au long de la vie active.

En effet, les enjeux sont tels aujourd'hui en matière de cohésion sociale, d'intégration dans la société, de citoyenneté, que le seul cadre d'un service civique volontaire, sur une période unique, n'est pas suffisamment significatif.

Parcours citoyen et engagement civique

La citoyenneté, le sens civique, doivent s'apprendre dès l'école, progressivement, avec en ligne de mire la JAPD (journée d'appel et de préparation à la défense)

A l'occasion de la JAPD, un engagement civique de plusieurs mois pourrait être proposé aux jeunes à partir de leurs 18 ans. Que cet engagement soit nommé service civil ou service civique n'a pas réellement d'importance.

Afin de rendre complet le dispositif et pour que cet engagement ne soit pas qu'une parenthèse dans une vie, le volontariat civique devrait être proposé tout au long de la vie active, puis lors de la retraite.

La première période d'engagement civique (le service à proprement parler) devra être prise en compte dans les parcours scolaires ou professionnels, afin de lever les freins aux yeux des jeunes qui souhaiteraient s'inscrire dans ce dispositif.

Différentes possibilités existent, peu compliquées à mettre en œuvre : validation des acquis de l'expérience (VAE), unités de valeurs (UV), prise en compte pour les recrutements dans les fonctions publiques, voire dans les entreprises.

Ce service devrait pouvoir être effectué à proximité du lieu d'habitation des jeunes, afin de faciliter la question du logement.

Les périodes effectuées ensuite tout au long de la vie professionnelle devraient être garanties, afin d'obtenir l'adhésion des employeurs lorsque l'on s'absente de l'entreprise (salaire, protection sociale, déroulement de carrière...) A cet égard, l'exemple des sapeurs pompiers volontaires pourrait utilement être adapté. Avec d'autant plus de réussite que les périodes de service civil volontaire sont, par nature, planifiables, à l'inverse de l'appel aux sapeurs pompiers volontaires. Dans le cadre de cette contractualisation, une négociation entre partenaires sociaux doit être instaurée.

L'indemnisation de l'engagement civique, tel que le prône la CFDT, doit être variable selon les périodes de la vie, selon le moment où l'on s'engage.

Pour ce qui est des jeunes, durant les quelques mois de service civique, une indemnité d'environ 900 euros pourrait convenir. Pour mémoire, les VIE et VIA (volontaires internationaux en entreprises ou en administrations) perçoivent aujourd'hui une indemnité composée d'un fixe de 640 euros, puis de parts variables selon les pays et leurs niveaux de diplômes. Cela représente couramment autour de 1100 euros et peut s'élever jusqu'à 2900.

Volontaire ou obligatoire ?

Il semble exclu de rendre le dispositif obligatoire, car on ne fait pas preuve de civisme, d'engagement civique de qualité par obligation.

Par ailleurs, au plan budgétaire, il paraît illusoire aujourd'hui d'obliger toute une classe d'âge, garçons et filles, à suivre une période de service civique. Le coût en serait de plusieurs milliards d'euros. (*Le rapport parlementaire de Daniel Vaillant, en 2003, proposant la création d'un service civique pour tous les jeunes, évaluait à deux milliards d'euros le coût d'un engagement obligatoire de deux fois deux mois. De son côté, Unis-Cité, par expérience, évalue le coût d'un engagement de six à neuf mois à 10 000 euros*).

La notion de gagnant-gagnant avec la collectivité doit constamment être présente. Car développer des compétences, des expériences, acquérir des capacités individuelles dans un cadre collectif, cela permet de tisser puis d'ancrer le lien entre l'individu et la nation. C'est pour cela que le service civique doit s'inscrire dans une organisation hexagonale, même si des actions internationales peuvent être proposées.

Afin qu'un tel service soit utile à la collectivité, il conviendra particulièrement de le rendre attractif.

Les conceptions et les formes de l'engagement peuvent être multiples et s'adapter aux attentes évolutives de la société.

En tout premier lieu, les activités liées au développement durable devraient être la clé d'entrée du service civique, tant le défi qui se pose à nous pour le siècle à venir est considérable. Le Tryptique social, économique et environnemental doit faire l'objet d'une promotion civique sans précédent.

Ainsi, l'on peut très bien imaginer un service civique dans des domaines aussi variés que l'action culturelle et sociale, la politique de la ville, la jeunesse (notamment l'aide

scolaire), l'entretien du patrimoine, la défense de l'environnement, la protection civile, la coopération internationale, l'aide humanitaire... L'important est de laisser les jeunes libres d'opter pour les projets qui les motivent.

Ces domaines d'activités pourraient être explorés, à une double condition :

- Que les actions soient menées en intégrant cette notion de développement durable,
- Qu'elles ne se substituent pas à des emplois salariés déjà existant.

Là encore, une négociation avec les organisations syndicales s'impose.

Quels financements ?

Outre un financement de l'Etat, des financements croisés avec les collectivités territoriales, bénéficiaires potentielles des actions menées, devra être envisagé.

Les partenariats public-privé pourraient également être développés afin d'améliorer le financement du service civique. A l'heure où nombre d'entreprises se qualifient « d'entreprises citoyennes » il serait important qu'elles le démontrent par des financements concrets utiles à la collectivité.

Un enjeu d'avenir

Permettre à tous de se sentir partie prenante d'une nation, c'est un élément fort d'une politique de cohésion sociale et d'intégration des jeunes dans la société.

Avec la mise en place d'un service civique -et plus encore d'un parcours civique tout au long de la vie- nous pouvons espérer disposer des atouts pour répondre partiellement à la fracture sociale et au délitement de la société.

Fournir des repères civiques, une instruction civique de terrain, ne doit plus être considéré comme une pratique du passé mais bien un investissement dans l'avenir.